



**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU SITE
D'ARJUZANX**

N° 5

Objet : Participations statutaires au titre de l'exercice 2025

Le 31 janvier 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1^{ère} Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Paul CARRERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- M. Paul CARRERE
- Mme Dominique DEGOS
- M. Jean-Luc DELPUECH
- Mme Sylvie PEDUCASSE

Représentant la commune de Morcenx-la-Nouvelle :

- Mme Isabelle CANTEGREIL
- Mme Martine COULOUDOU

Avaient donné procuration :

- M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY à Mme Isabelle CANTEGREIL
- Mme Christelle GUILHEMSAN à Mme Martine COULOUDOU

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Salima SENSOU

Etaient également présents :

- Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- M. Denis RICHARD, Directeur du Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et Mme Marie DUFOURCQ, Chargée d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Cécile DUPUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E

- de fixer à 235 000,00 € les participations statutaires des membres du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2025 comme suit :
 - 188 000,00 € pour le Département des Landes (80 %),
 - 47 000,00 € pour la commune de Morcenx-la-Nouvelle (20 %),
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat en cours d'exercice.

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE